

REVUE ELECTRONIQUE LANGAGE & COMMUNICATION

ISSN : 2617-7560

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PROFESSEUR N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L.

DIRECTEUR DE RÉDACTION : DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

COMITÉ SCIENTIFIQUE

PROF. ABLOU CAMILLE ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. ALAIN KIYINDOU, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE
PROF. AZOUMANA OUATTARA, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. BAH HENRI, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. BLÉ RAOUL GERMAIN, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY
PROF. CLAUDE LISHOU, UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP
PROF. EDOUARD NGAMOUNTSIKA, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI
DR FRANCIS BARBEY, MCU, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOMÉ
PROF. GORAN KOFFI MODESTE ARMAND, UNIVERSITÉ F. HOUPHOUËT-BOIGNY
DR JÉRÔME VALLUY, MCU, HDR, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE
PROF. JOSEPH P. ASSI-KAUDJHIS, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. KOUAMÉ KOUAKOU, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. MAKOSSO JEAN-FÉLIX, MCU, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI
PROF. NANGA A. ANGÉLINE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY
PROF. POAMÉ LAZARE MARCELIN, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. TCHITCHI TOUSSAINT YAОВI, UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI
PROF. TRO DÉHO ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

PROF. ABLOU CAMILLE ROGER
DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU
DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU
PROF. KOUAMÉ KOUAKOU
DR NIAMKEY AKA, MCU
DR OUMAROU BOUKARI, MCU

COMITÉ DE LECTURE

PROF. IBO LYDIE
DR IRIÉ BI TIÉ BENJAMAIN
DR ADJUÉ ANONKPO JULIEN
DR COULIBALY DAOUA
PROF. KOFFI ÉHOUMAN RENÉ, MCU
DR KOUADIO GERVAIS-XAVIER
DR KOUAMÉ KHAN
DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU
DR OULAI CORINNE YÉLAKAN

MARKETING & PUBLICITÉ : DR KOUAMÉ KHAN

INFOGRAPHIE / WEB MASTER : TOURÉ K. D. ESPÉRANCE / SANGUEN KOUAKOU

ÉDITEUR : DSLC

TÉLÉPHONE : (+225 01 40 29 15 19 / 07 48 14 02 02)

COURRIEL : khankouame@gmail.com / jeanclaudeoulai@uao.edu.ci

INDEXATION : <https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/12689>
<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/352725>

SITE INTERNET : <http://relacom-slc.org>

LIGNE EDITORIALE

Au creuset des Sciences du Langage, de l'Information et de la Communication, la Revue Electronique du Département des Sciences du Langage et de la Communication **REL@COM** s'inscrit dans la compréhension des champs du possible et de l'impossible dans les recherches en SIC. Elle s'ouvre à une interdisciplinarité factuelle et actuelle, en engageant des recherches pour comprendre et cerner les dynamiques évolutives des Sciences du Langage et de la Communication ainsi que des Sciences Humaines et Sociales en Côte d'Ivoire, en Afrique, et dans le monde.

Elle entend ainsi, au-delà des barrières physiques, des frontières instrumentales, hâtivement et activement contribuer à la fertilité scientifique observée dans les recherches au sein de l'Université Alassane Ouattara.

La qualité et le large panel des intervenants du Comité Scientifique (Professeurs internationaux et nationaux) démontrent le positionnement hors champ de la **REL@COM**.

Comme le suggère son logo, la **REL@COM** met en relief le géant baobab des savanes d'Afrique, situation géographique de son université d'attache, comme pour symboliser l'arbre à palabre avec ses branches représentant les divers domaines dans leurs pluralités et ses racines puisant la serve nourricière dans le livre ouvert, symbole du savoir. En prime, nous avons le soleil levant pour traduire l'espoir et l'illumination que les sciences peuvent apporter à l'univers de la cité représenté par le cercle.

La Revue Electronique du DSLC vise plusieurs objectifs :

- Offrir une nouvelle plateforme d'exposition des recherches théoriques, épistémologiques et/ou empiriques, en sciences du langage et de la communication,
- Promouvoir les résultats des recherches dans son champ d'activité,
- Encourager la posture interdisciplinaire dans les recherches en Sciences du Langage et de la Communication,
- Inciter les jeunes chercheurs à la production scientifiques.

Chaque numéro est la résultante d'une sélection exclusive d'articles issus d'auteurs ayant rigoureusement et selon les normes du CAMES répondu à un appel thématique ou libre.

Elle offre donc la possibilité d'une cohabitation singulière entre des chercheurs chevronnés et des jeunes chercheurs, afin de célébrer la bilatéralité et l'universalité du partage de la connaissance autour d'objets auxquels l'humanité n'est aucunement étrangère.

Le Comité de Rédaction

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue Langage et Communication est une revue semestrielle. Elle publie des articles originaux en Sciences du Langage, Sciences de l'Information et de la Communication, Langue, Littérature et Sciences Sociales.

I. RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont recevables en langue française, anglaise, espagnole ou allemande. Nombre de page : minimum 10 pages, maximum 15 pages en interlignes simples. Numérotation numérique en chiffres arabes, en haut et à droite de la page concernée. Police : Times New Roman. Taille : 11. Orientation : Portrait, recto.

II. NORMES EDITORIALES (NORCAMES)

Pour répondre aux Normes CAMES, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ✚ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition.

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

III. RÈGLES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle anti-plagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

SOMMAIRE

1. ALOSSÉ Dotsé Charles-Grégoire, KOUDJOA Abala Dissirama (Université de Kara, Togo)
Politique du genre et libération sociale de la femme à partir du différentialisme émancipateur 09
2. CAMARA Stanislas Modibo / LATTE Jacques Symphor (Université Péléforo Gbon Coulibaly, Korhogo-Côte d'Ivoire)
Léopold Sédar Senghor, le poète de la civilisation de l'universel 23
3. DADI Mahi Esaïe (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et résilience pédagogique de l'Université Alassane Ouattara (UAO) à l'ère de COVID-19 32
4. DARIF El Bouffy Hakima (Université Mohamed V, Rabat-Maroc)
Le social learning digital et le développement des compétences professionnelles des enseignants de français cycle secondaire au Maroc 43
5. Dimitri OVENANGA-KOUMOU (Université Marien Ngouabi, Brazzaville-Congo)
L'évènement de la mort : fatalité imagée chez Heidegger 60
6. DJAHA Koffi Henri (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Représentation de la sexualité, estime de soi et conduites sexuelles à risque chez les adolescentes d'Abidjan 70
7. Jean-Claude OULAI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
"Influenceurs" et éthique de la visibilité sur les réseaux sociaux en Côte d'Ivoire 81
8. Jean Sibadioumeg DIATTA (Université Cheikh Anta Diop, Dakar-Sénégal)/
Vieux Demba CISSOKO (Université Gaston Berger, St Louis-Sénégal)
Variations des pratiques plurilingues à Ziguinchor : contribution à une recherche contrastive sur centre et périphérie en sociolinguistique urbaine 94
9. Kouakou Guillaume YAO (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Relations Publiques et E-réputation des organisations hôtelières ivoiriennes à l'ère du COVID-19 109

10. Marie Sylvana BROU (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire),
Lépri Bernadin Nicaise AKA, Clément Kouadio KOUAMÉ (Université Félix
Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)
**Les défis de la communication dans la génération de la demande pour les
services de vaccination : cas des programmes élargis de vaccination en
Côte d'Ivoire en 2021** 121
11. Alexis Innocent Dit Marshall ACKAH (Institut National Supérieur des Arts et
de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)
**Mobilisation communautaire : élément de lutte contre le dérèglement
climatique en milieu rural** 135
12. Mimboabe BAKPA (Université de Kara, Togo)
Éléments de la négation dans les langues Gurma : état des lieux 149
13. Nibé Dramane SILUÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
**Communication et déterminants de la solidarité dans la pratique du poro
chez les Senoufo de Korhogo** 160
14. Thibaut DUBARRY (Université de Rouen, France)
**Quatre leçons sur le rôle positif du religieux à l'égard du Sida à la lumière
d'églises pentecôtistes et de mosquées de Townships de la nation arc en
ciel** 173
15. Vahama KAMAGATÉ (Université Péléforo Gbon Coulibaly, Korhogo-Côte
d'Ivoire)
**Mobilisation communautaire pour la préscolarisation dans les régions du
Béré et du Kabadougou en Côte d'Ivoire** 190
16. AGBENOKO Donyo Koffi (Université de Kara, Togo)
**L'Afrique entre altérité mondialiste et affirmation de souveraineté
étatique : enjeux socio-économiques et politiques de son rapport au
monde** 204
17. Oumar DIÈYE (Université Cheikh Anta Diop, Dakar-Sénégal)
**Dynamiques discursives et poétique intermédiaire dans *La première
journée de la bergerie* (1565) de Remy Belleau** 218
18. Emna GHANNOUCHI (Université de Manouba, Tunisie), Neila GHANNOUCHI
(Université de Jendouba, Tunisie), Jawhar JAMMOUSI (Université de
Manouba, Tunisie)
**L'impact de la dimension du divertissement sur le comportement du
consommateur : cas des Centres Commerciaux en Tunisie** 218

19. Youssouf DIAWARA (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire),
KOUADIO Akissi Françoise épouse. KONAN (Université Alassane Ouattara,
Bouaké-Côte d'Ivoire)

**Analyse discursive de l'œuvre dramatique *L'optimiste* (Saverio Naigiziki :
aspect sémantique et pragmatique) 249**

POLITIQUE DU GENRE ET LIBÉRATION SOCIALE DE LA FEMME À PARTIR DU DIFFÉRENTIALISME ÉMANCIPATEUR

ALOSSÉ Dotsè Charles-Grégoire
Université de Kara (Togo)
charles.alosse@gmail.com

KOUDJOA Abala Dissirama
Université de Lomé (Togo)
dissikoudjoa@gmail.com

Résumé :

La politique du genre se définit comme des actions publiques visant à réduire les inégalités de genre. La question du genre et plus spécifiquement de la condition sociale de la femme, émane d'un fait social entretenu depuis des siècles. Des luttes ont été menées par des défenseurs de la cause féministe à travers le féminisme, mouvement social qui veut promouvoir le droit de la femme, l'égalité entre les hommes et les femmes dans chaque dimension de l'activité humaine. Deux thèses s'opposent à propos de la question du genre. L'essentialisme soutient l'idée selon laquelle les hommes et les femmes sont différents par essence, que leur nature, féminine ou masculine, détermine non seulement leur physiologie, mais dans une certaine mesure l'être et l'agir du genre. Cette thèse s'oppose au constructionnisme qui soutient l'idée selon laquelle les différences constatées entre les hommes et les femmes sont, pour une grande part, construites par un conditionnement social ; qu'il n'existe pas d'essence féminine ou masculine, mais seulement un sexe biologique n'influant pas, ou très peu les rapports sociaux. Mais malgré les revendications féministes, les femmes rencontrent toujours de réelles difficultés d'insertion dans la société. La thèse du différentialisme émancipateur est une approche de la question du genre qui entend positiver les différences constatées dans le genre pour les mettre à l'avantage de la femme. Elle vise à combattre les stéréotypes ancrés dans les mentalités. Les différences constatées dans le genre, loin d'être sources d'obstacles à l'émancipation politique de la femme, sont au contraire un canal d'expression positive de leur humanité.

Mots clés : Différentialisme, émancipation, féminisme, genre, politique.

Abstract :

Gender policy is defined as public actions aimed at reducing gender inequalities. The question of gender, and more specifically of the social condition of women, stems from a social fact that has been maintained for centuries. Struggles have been led by feminist advocates through feminism, a social movement that seeks to promote women's rights, equality between men and women in every dimension of human activity. There are two opposing views on the gender issue. Essentialism supports the idea that men and women are inherently different, that their nature, feminine or masculine, determines not only their physiology, but to some extent their gender being and acting. This thesis is opposed to constructionism which supports the idea that the differences observed between men and women are, for the most part, constructed by social conditioning; that there is no female or male essence, but only a biological sex that has little or no influence on social relations. But despite feminist demands, women still face real difficulties of integration in society. The thesis of emancipatory differentialism is an approach to the question of gender, which aims to make the differences observed in gender positive and put them to the advantage of women. It aims to combat stereotypes rooted in mentalities. The differences observed in gender, far from being sources of obstacles to the political

emancipation of women, are on the contrary a channel of positive expression of their humanity.

Keywords: Differentialism, emancipation, feminism, gender, politics.

Introduction

Le féminisme, mouvement social et de pensées d'ordre philosophique, politique et social provient du siècle des Lumières, marqué par la valorisation et l'usage de la raison en vue de combattre l'obscurantisme, l'ignorance, la superstition. Le monde est, certes, habité par plusieurs êtres dont les humains, mais la classe des êtres humains est subdivisée socialement en deux catégories : les humains de sexe masculin et les humains de sexe féminin qui, souvent, s'unissent pour assurer la progéniture de l'espèce humaine. Toutefois, la tendance hétérosexuelle n'est plus vraiment l'unique pratique sexuelle pouvant assurer la progéniture car nous sommes à l'ère de la prouesse des technosciences à travers les bébés-éprouvette aussi et surtout la catégorie des transsexuels qui émerge de plus en plus sur la scène internationale. Depuis la Grèce antique, les hommes, dans l'orientation des activités sociales, ont mis l'accent sur le sexe comme critère de définition des êtres humains. Ainsi, le sexe féminin s'est vu privé de certains droits et privilèges au profit du sexe masculin considéré comme le sexe fort. Dans cette logique de penser, une différenciation s'est introduite dans le genre, une inégalité s'est introduite dans les rapports entre les hommes et les femmes. Pour y faire face et trouver des alternatives, les féministes, à partir du XIX^{ème} siècle, se sont constitués en trois vagues pour un objectif commun, à savoir, dénoncer les abus faits aux femmes, définir et établir des échelons de base pour que les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits et non subir le diktat d'une société phallogratique. La première vague féministe entendait modifier les lois des structures sociales pour que les femmes et les hommes aient un même statut devant la loi : accès égal à l'éducation, au travail, au vote. Quant à la deuxième vague, les revendications étaient beaucoup plus axées sur le droit des femmes à disposer de leurs corps de façon autonome. Avec la naissance du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) en 1960, les tenants voulaient dénoncer les dominations masculines dans les relations entre sexes et affaiblir le pouvoir de l'idéologie patriarcale. Pour la troisième vague, il était temps de repenser le concept de féminité, ce qui fait qu'une femme est femme car il fallait pour elle, « détrôner le mythe de la féminité » (S. de Beauvoir, 2017, p. 09) puisqu' « on ne naît pas femme : on le devient » (S. de Beauvoir, 2017, p. 13). Le féminisme, dans son ensemble, a eu pour ambition de resserrer le fossé creusé par l'inégalité du genre, car elle porte des préjudices à la destination de l'humanité. E. Dorlin (2006) qualifiait les intentions du féminisme comme une révolution de la société. Dans cette quête de reconquérir pour les femmes leurs lettres de noblesse, des figures comme : Olympe de Gouges, Mary Wollstonecraft, Margaret Mead, Simone de Beauvoir, Elisabeth Badinter, Judith Butler, Sophie Heine, entre autres ont apporté leurs idées en vue de sortir la femme du joug de la domination masculine. Mais face à la persistance de ces phénomènes tels que la position subsidiaire de la femme dans la société, la marginalisation politique des femmes du seul fait de leur nature d'être femmes, d'autres stratégies voient le jour.

Le problème qui se pose est celui de la marginalisation sociale des femmes due à leur genre. La question principale est la suivante : les différences du genre sont-elles sources d'obstacles à l'émancipation sociale de la femme ? De cette question découlent subsidiairement trois autres, à savoir : en quoi les conceptions classiques du genre sont des limites à l'émancipation politique de la femme ? Comment l'approche par le différentialisme émancipateur peut-elle servir de politique du genre ? Que faire pour que la politique du genre puisse impacter la gent féminine elle-même et la société tout entière ? Notre hypothèse est que les différences du genre sont la manifestation de la

richesse de l'être humain et ne dénotent aucunement de la faiblesse de la femme par rapport à l'homme. Cette hypothèse se déploie secondairement en trois temps : les conceptions classiques du genre entérinent la thèse essentialiste de la différenciation du genre, de la supériorité de l'homme et de l'infériorité de la femme. Le différentialisme émancipateur permet de valoriser les aptitudes supposées inférieures de la femme. La nouvelle politique du genre devra permettre à la femme d'abord et à la société tout entière de dépasser les stéréotypes liés au genre. L'approche méthodologique consiste à prendre à témoin l'approche par le différentialisme émancipateur proposée par S. Heine (2005) qui vise à éradiquer les stéréotypes qui entravent la liberté effective des femmes. Cette approche propose que la société fasse un dépassement des conceptions classiques du genre en utilisant les différences constatées dans le genre pour arriver à un discours et des stratégies mobiles qui favorisent, d'une manière effective, la liberté, l'épanouissement et l'émancipation intégrée des femmes dans les institutions publiques et privées.

Pour ce faire, l'argumentation s'articule autour de trois points : d'abord, il s'agira de présenter la conception classique du genre en montrant qu'elle est source de l'accentuation de la différenciation du genre et du rejet de la femme dans la minorité. Ensuite, nous présenterons le différentialisme émancipateur comme une approche du genre à même de positiver les aptitudes de la femme. Enfin, nous présenterons la politique du genre comme actions publiques de promotion de l'égalité du genre dans les différentes sphères sociales.

1. Les conceptions classiques du genre et l'accentuation des stéréotypes

Le monde, depuis des siècles, souffre de certains maux comme l'injustice, les inégalités dans les interactions des uns envers les autres. Ces pathologies sociales sont, entre autres, engendrées par des discriminations que subissent les femmes dues à la domination que les hommes exercent sur elles. Les préjugés sur la gent féminine sont pourtant portés par certaines conceptions sur elle. Il convient de présenter les conceptions judéo-chrétienne et grecque du genre, ainsi que la conception du genre dans les cultures africaines.

1.1. Les conceptions judéo-chrétienne et grecque du genre

La domination est justifiée par le simple fait que pour le sexe masculin, il y a une hiérarchie naturelle entre les hommes en ce sens que selon le mythe de la création, Dieu aurait créé l'homme avant la femme. Voici ce que dit la Bible dans *Genèse* 1 : 26, p. 1 : « Puis Dieu dit : Faisons l'homme à notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur toute la terre, et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre ».

Ainsi, après avoir créé les autres êtres, l'homme fut le dernier à être créé par Dieu. Ce qui voudra dire que la création de la femme ne serait pas prévue par Dieu. Cependant, à un moment donné Dieu vit que l'homme n'était pas vraiment à l'aise en dépit de tous les pouvoirs qui lui avaient été conférés. C'est dans cette logique qu'il a songé créer la femme afin de satisfaire les besoins de l'homme. C'est ce que traduit le texte suivant : « L'Éternel Dieu forma une femme de la côte qu'il avait prise de l'homme, et il l'amena vers l'homme » (*Genèse*, II : 22, p. 3).

Une interprétation superficielle de ces passages bibliques semble vouloir dire que la femme est un être inférieur, subalterne à l'homme, créé pour satisfaire essentiellement les besoins de l'homme. Elle a été formée, créé parce que l'homme avait besoin d'une compagne, d'une autre personne pour lui tenir compagnie et communiquer avec lui surtout que les autres êtres vivants dont il avait la garde étaient couplés. Ainsi, pour l'homme, il lui fallait un autre être avec qui il pouvait avoir des choses en commun et partager avec lui. Et puisque l'homme (Adam) avait tout le pouvoir sur les autres

éléments de la terre, Dieu lui a encore attesté cette autorité sur la femme (Eve) quand celle-ci est allée vers l'homme qui devint son époux, son maître.

C'est cette même conception qui a régné dans la civilisation grecque où l'organisation de la cité était focalisée sur l'idée de la distinction entre l'être fort (l'homme) et l'être faible (la femme). En effet, pour un classique antique comme Aristote, la nature divise les hommes et les destine à un statut social précis. Ce qui veut dire que la place qu'occupe l'homme ou la femme dans la société n'est pas l'effet d'un hasard mais de la volonté de la nature, de l'Être suprême. Il y a dès lors, selon Aristote (2008), certains êtres qui sont nés pour commander et d'autres pour servir, pour obéir. Cette hiérarchisation des hommes permet de maintenir un certain équilibre dans la société. La supériorité et l'infériorité entre les hommes sont donc naturelles et par conséquent normales aux yeux d'Aristote et des Grecs.

Dans cette logique, chez les Grecs, « Les hommes ne naissent pas égaux, ils le deviennent juridiquement. C'est par la volonté politique qu'ils accèdent à l'égalité. Les Grecs n'avaient pas d'égalité morale » (M. Bénichou, 2006, p. 32). On ne pouvait aucunement parler d'égalité entre les hommes et les femmes car même « débattre et voter dans l'assemblée, devenir magistrat, juger dans les tribunaux, combattre pour défendre la cité sont le monopole masculin » (B. Nadine, 2003, p. 70). Devant cette situation qui ne favorise pas l'épanouissement, l'émancipation ni la jouissance de la liberté de la femme, J. Butler (2005) invite toute personne à penser le trouble qui perturbe le genre pour définir une politique féministe sans fondement d'une identité stable car, aujourd'hui, il y a une possibilité à chacun de changer son sexe.

S. de Beauvoir (1949, II, p. 9) estimait qu'« il est donc nécessaire d'étudier avec soin le destin traditionnel de la femme », puisque les femmes ont été « élevées par des femmes, au sein d'un monde féminin » (S. de Beauvoir, 1949, II, p. 9). La femme dès ses premières aptitudes à apprendre, reçoit une éducation liée à son genre. Même des cadeaux à lui offrir sont souvent liés à sa nature d'être femme : les poupées par exemple. Ce qui veut dire que depuis l'Antiquité, le rôle que pouvaient jouer les femmes, selon la société, c'est d'être au foyer et prendre soin de leurs ménages. Elles n'avaient pas de statut de sujet de droit. Leur statut était un statut d'objet, d'esclave, de personnes minoritaires dépossédées de la faculté de penser.

Pour Platon (1966, p. 369-370), « La nature n'a pas fait chacun de nous semblable à chacun, mais différent d'aptitudes, et propre à telle ou telle fonction ». Chacun selon ses aptitudes et dans le temps convenable, se livre à une activité précise, à un travail déterminé, étant dispensé de tous les autres. Ainsi, la femme, à travers ses qualités reçues de la nature, peut jouer favorablement son rôle d'être raisonnable car, comme le disait R. Descartes (1969, p. 27), « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ».

À partir de sa raison, suivie d'une bonne éducation, la femme peut aussi contribuer à l'édifice social. Platon montre ainsi que ce n'est pas très normal de retarder le progrès de la femme ou de freiner le déploiement de ses potentialités au service de sa société :

Femme et politique sont des termes a priori antinomiques. Les hommes dirigent la cité, les femmes la maison. Elles sont les gardiennes des lois pour les affaires de la maison. Elles ont pour mission d'inspecter les objets comme le commandant d'une place inspecte sa garnison, d'examiner chaque chose à l'égal du conseil et discerner des récompenses domestiques (Platon, 1966, p. 210).

Tout part de l'éducation ; c'est pourquoi Platon pense que l'on devrait revoir l'éducation donnée à la fille dès son bas-âge. Il montre que non seulement la femme peut bien accomplir son rôle au foyer mais aussi, elle peut diriger les affaires publiques et politiques.

Cependant, dans la sauvagerie de la nature, il va tout autrement. La femme est alors un animal domestique. L'homme marche en tête, les armes à la main, et la femme le suit, chargée de tout le fardeau de ses ustensiles de ménages. La femme n'est bonne qu'à

organiser l'espace ménager ; au-delà, elle n'est pas qualifiée. Cette conception du rôle subalterne de la femme dans la société est prégnante dans les cultures africaines.

1.2. La conception du genre dans les cultures africaines

L'Afrique n'est pas restée en marge de la question de la valorisation de la culture patriarcale. En effet, le problème de la promotion du genre aussi s'est fait sentir en Afrique. Les Africaines ont subi et continuent de subir le poids des traditions, des us et coutumes. En Afrique par exemple, les femmes ne sont pas autorisées à prendre part aux discussions qui se font sous l'arbre à palabre. Il n'est pas autorisé à une femme de prendre la parole en public, on leur a toujours appris à être silencieuses et parfois même, pour les décisions qui doivent être prises pour elles, elles ne sont pas convoquées et personne ne demande leurs avis.

Les femmes africaines possèdent des savoirs, des dons et talents qu'elles peuvent mettre à la disposition de la société pour son bien-être mais elles n'ont pas la possibilité de les faire valoir car, leurs libertés réelles sont bafouées et leurs capacités réelles sont ignorées. Elles vivent dans une société où les pensées ne sont toujours et constamment tournées que vers les projets des hommes de sexe masculin comme si eux seuls pouvaient maintenir l'équilibre social.

L'équilibre de l'Afrique ne peut être effectif que quand les hommes et les femmes seront de véritables collaborateurs pour parler de l'action collective. M. Savadogo (2013, p. 139) définit l'action collective comme étant « une médiation par laquelle une forme de la vie collective, un type de collectivité évoluée, se transforme ». Une communauté quelconque de l'Afrique ne peut pas être dynamique si elle néglige les femmes. A. H. Bâ (1991) montrait dans ces œuvres comment, chez les Peuls par exemple, la femme est vénérée parce qu'elles jouent un rôle social indéniable. Les femmes sont au cœur du développement de toute société. Avec leur esprit de finesse, de douceur, de créativité, elles sont capables de produire la connaissance qui sera utile pour toute l'Afrique. Les Africaines ont été privées de leur liberté, or sans la liberté, nul ne peut véritablement apporter sa pierre à l'édification de sa société. C'est ce que dit A. Sen (2010, p. 281) :

La liberté est précieuse pour au moins deux raisons distinctes. D'abord, plus de liberté nous donne plus de *possibilités* d'œuvrer à nos objectifs à ce que nous valorisons. Cela nous permet, par exemple de décider de vivre comme nous l'entendons et de travailler aux fins que nous souhaitons promouvoir. Tel est ce premier aspect de la liberté : la possibilité d'accomplir ce que nous valorisons, quelle que soit la façon dont cela se produit. Deuxièmement, il est possible que nous attachions de l'importance au *processus* de choix lui-même. Nous voulons, par exemple être certains de ne pas être mis dans telle ou telle situation en raison de contraintes imposées par d'autres. La distinction entre la dimension de possibilité et la dimension procédurale de la liberté a une importance certaine et des conséquences de très grande portée.

Grâce à la liberté, les femmes peuvent prendre des décisions pour leur propre épanouissement ; cependant, la liberté n'est pas synonyme de dépravation des mœurs. Aujourd'hui où la mondialisation et la science sont toutes dominantes, certaines femmes pensent qu'elles peuvent user de leur liberté de disposer de leur corps et faire n'importe quoi. Il est utile de relever que la promotion du genre n'est pas égale au refus des femmes d'accomplir leur devoir en tant qu'épouses, mères et citoyennes.

D'une manière générale, du fait de leur statut, de l'environnement socioculturel et des mécanismes de développement mis en place, les femmes rencontrent des difficultés, qui non seulement limitent leurs activités et freinent leur promotion, mais aussi accélèrent leur marginalisation et leur paupérisation dans le contexte économique actuel. Au sein de la famille, le rôle attribué à la femme est essentiellement domestique avec un statut inférieur à celui de l'homme. La grande majorité des tâches et corvées lui incombent. Elle est valorisée dans la société par le mariage, la fécondité et sa soumission à la volonté du mari.

En tant qu'épouses, les femmes ont le devoir de ne pas priver leurs corps à leurs maris sauf en cas de maladie. En Afrique par exemple, les femmes mariées n'ont pas le droit d'aller vers leurs maris en étant habillées. Dans le mariage, la femme ne dispose plus de son propre corps, il en est de même pour l'homme. Il est inadmissible pour une Africaine de ne pas s'occuper du "ventre de son mari". Certes, c'est le mari qui, souvent, amène les vivres à la maison, mais c'est à la femme d'organiser son foyer, c'est à elle de faire la cuisine. Cette tâche valorise une Africaine et la priver de cette tâche, c'est en quelque sorte la dévaloriser.

K. Silué (2020, p. 53) relate que le lévirat dans les pratiques coutumières chez les Sénoufo est un processus de succession à l'honneur du défunt : « Lorsque la coutume autorise le beau-frère à épouser la veuve de son frère, cela obéit aux besoins de continuité des actions amorcées par le défunt de son vivant ». Cette pratique coutumière peut être cependant source de problèmes sociaux et sanitaires comme la prolifération des maladies sexuellement transmissibles et leurs conséquences sur les ménages, les communautés et les États.

De même, D. M. Soro et E. E. Dossou (2020) pointent des doigts un autre phénomène qui participe au retard de la gent féminine, à savoir la grossesse précoce :

La grossesse précoce est une source d'inquiétude collective parce qu'elle intervient à un moment de passage de la vie des filles, celle de la transition de l'enfance à l'adolescence alors que la maturité physique et psychologique n'est pas atteinte. Elle représente une période de transition critique de la vie. Même si dans certaines cultures africaines, les maternités précoces sont socialement légitimes et valorisées, celles survenant chez des adolescents en âge scolaire le semblent moins. D. M. Soro et E. E. Dossou (2020, p. 65).

Or, en tant que mère, c'est à la femme de s'occuper sérieusement de l'éducation des enfants. Certes, en Afrique, l'homme est le père du foyer, mais la gouvernante, c'est la femme. Et en aucun cas, la promotion du genre ne doit être un prétexte pour les femmes de fuir leurs responsabilités ni vis-à-vis de leur époux ni vis-à-vis de leurs enfants. Seulement la tâche lui devient difficile si elle ne prend pas le temps d'apprendre les devoirs qui lui incombent dans le foyer. La promotion du genre vise à supprimer toute sorte de stéréotypes maintenant les femmes dans une forme de dépendance et non amener les femmes à bafouer certaines pratiques qui en réalité participent à leur valorisation.

En tant que citoyenne, les femmes africaines doivent participer à la vie publique et politique. Elles doivent pouvoir concilier vie privée et vie professionnelle. De plus en plus, il y a un éveil de la conscience féminine, et nous trouvons aujourd'hui les femmes partout, même dans les instances politiques. Une Afrique visant le développement doit pouvoir valoriser les capacités au niveau des femmes.

C'est cette mentalité que les trois premières vagues du féminisme classique voulaient supprimer ; mais force est de constater qu'elles n'ont pas pu car jusqu'à notre siècle, les femmes souffrent toujours de préjugés. Si la femme est définie, selon le dictionnaire *Larousse* comme un « être humain du sexe féminin », cela voudra dire qu'elle est douée aussi de la faculté de penser, ce qui la distingue nettement d'un animal quelconque. La considération de la femme devrait plutôt être prise sous l'angle de sa capacité à produire de la connaissance, à participer à la gestion des affaires publiques.

2. L'approche du genre par le différentialisme émancipateur

Les compétences de la femme ne se retrouvent nullement au niveau de son sexe, mais de son cerveau tout comme chez l'homme. J. Butler (2005) estime que le sexe et le genre émanent des constructions et conventions culturelles, sociales et politiques que l'homme peut transformer à sa guise. De même, S. Heine (2015), à travers le différentialisme émancipateur, montre comment les stéréotypes sur le genre féminin freinent l'émancipation de la femme, ces stéréotypes étant utilisés pour justifier les dominations

qui affectent les femmes. Montrant comment les rivalités entre les femmes contribuent à leur domination et leur octroi le statut d'objet que celui de sujet, cette dernière invite les femmes à assumer leur place au sein de la société par la déconstruction des stéréotypes et l'affirmation de leur liberté.

2.1. La déconstruction des stéréotypes liés au genre

L'ambition de Sophie Heine est de voir monter une société juste débarrassée de tous ses stéréotypes qui ne donnent pas une issue de liberté effective aux femmes. C'est la raison pour laquelle elle va interpeler les consciences en les invitant toutes à repenser la question de la féminité. Passant par l'exploration des approches des essentialistes et des culturalistes, elle va se frayer une troisième voie, celle d'un différentialisme émancipateur. L'objectif visé par cette approche du genre se trouve dans son invitation à repenser la féminité. Cette approche est compatible avec la liberté qui va donner la possibilité à chacun d'élaborer et mettre en œuvre ses conceptions du bien et de projets de vie.

La conception classique de l'émancipation des femmes ayant pour objectifs de favoriser l'égalité des sexes n'a pas été vraiment au terme de ses attentes. L'être humain dans toute sa totalité, n'est pas facile à cerner et il n'est pas non plus facile pour lui d'adhérer facilement aux nouvelles perspectives. Dans cette logique, la finalité des objectifs qui sont de supprimer ou réduire les écarts qui existent entre les hommes et les femmes n'a pas été effective car toujours dans les mentalités des hommes, « La femme est une propriété que l'on acquiert par contrat ; elle est mobilière car la possession vaut le titre ; enfin la femme n'est à proprement parler qu'une annexe de l'homme » (S. de Beauvoir, 1949, I, p. 193).

Avec une telle conviction, l'homme ne peut oser libérer la femme car c'est un plaisir, un privilège pour lui de se savoir maître de la femme. C'est pourquoi, S. Heine va apporter sa contribution à la question du genre dans le but de redéfinir une approche émancipatrice capable de permettre aux femmes de retrouver leur statut en tant que actrices dans la société à laquelle elles appartiennent. Si pour le commun des mortels, la définition de la femme ne se résume qu'« à une matrice, un ovaire » (S. de Beauvoir, 1949, I, p. 37), pour S. Heine (2015, p. 131), les femmes sont des êtres humains sujets de droits qui ont été « éduquées dès leur plus jeune âge, à esquiver les situations de rivalité », ce qui les courbent toujours sous le joug de la culture patriarcale.

Dans la perspective de donner une autre dimension au féminisme, l'auteure estime qu'il est nécessaire de « repenser le féminin pour le rendre plus compatible avec la liberté » (S. Heine, 2015, p. 158). On ne saurait apprécier des individus comme étant des sujets de droits si ce projet n'est pas en lien avec la liberté étant donné que la liberté fait partie même de la nature humaine. Il ne sera plus question de définir la femme en la confinant « dans son sexe » (S. de Beauvoir, 1949, I, p. 37). C'est pour cela que S. Heine (2015, p. 158-159) trouve que « s'il est vain de vouloir abolir l'idée qu'il existe une différence de genre, tant elle semble ancrée dans les cœurs et dans les esprits, il est indispensable de la redéfinir ».

L'abolition de l'idée de la différence de genre ne sera pas une affaire aisée ; cependant, pour un vivre-ensemble réussi, il est nécessaire que chaque individu sache et comprenne, comme É. Zemmour (2006, p. 9), « qu'il n'y a pas l'Homme et la Femme, mais des femmes et des hommes. Pas de généralités mais uniquement des cas particuliers (...). Qu'il y a du féminin en l'homme et du masculin en la femme ». Ainsi, en valorisant les différences constatées dans le genre, il serait mieux de formuler « un discours sur la différence qui soit favorable à l'émancipation » (S. Heine, 2015, p. 159). Ce discours ne doit pas ignorer les différences mais doit en prendre compte en vue de permettre à chaque individu quelle que soit sa catégorie, de s'adapter et contribuer au final au développement de sa société en collaboration avec ses concitoyens en vue d'une stabilité politique durable.

L'approche par le différentialisme émancipateur encourage à la promotion de la justice au sein du genre. Être né femme ou homme reste un effet de hasard et par conséquent, nul ne devrait souffrir du fait même de sa nature d'appartenir à la catégorie des hommes ou celle des femmes. Ainsi, promouvoir la justice du genre est l'une des exigences de la réflexion éthique contemporaine, et à partir de cette promotion, l'on pourra être capable de réduire le phénomène de l'inégalité des sexes et de la subordination de la femme à l'homme dans les divers domaines de la vie humaine.

L'issue que nous offre S. Heine va de son étude de l'approche des essentialistes et des culturalistes pour aboutir à une troisième voie, celle d'un différentialisme émancipateur. Cette voie est compatible avec la liberté et elle peut donner la possibilité à chacun d'élaborer et mettre en œuvre ses conceptions du bien et projets de vie. Les femmes elles-mêmes doivent faire un retour sur elles-mêmes et trouver des consensus si elles veulent réellement être indépendantes. Cette décolonisation des stéréotypes doit être portée et par les instances de la société et par l'État.

2.2. L'affirmation de la liberté dans le genre

Dans un État où les libertés individuelles sont bafouées ou négligées, on ne saurait parler de développement. D'ailleurs, le développement d'une société rime avec la mise en œuvre des compétences de toutes personnes qui existent dans ladite société. Chaque composante de la société doit travailler pour améliorer sa condition de vie. Pour ce faire, il faudra que la manifestation des libertés individuelles se traduise à travers l'action de chacun, la décision de tout être à s'inviter dans l'espace public, à prendre publiquement la parole et à contribuer aux programmes d'action visant à la stabilité politique. C'est d'après H. Arendt (1993), le seul moyen pour l'homme de manifester et jouir de sa liberté.

La liberté ne peut être valide que si le concept d'égalité n'est pas pris en considération. C'est la raison pour laquelle, H. Arendt (1993) estime qu'un État n'a sa raison d'être que dans la mesure où tous les citoyens participent à la vie commune. L'égalité est une fin en soi qu'on doit constamment poursuivre car elle permet de nous réaliser à travers nos contributions dans une société à politique libérale. Certes, les hommes sont uniques en leur genre, mais pour Arendt, le pluralisme humain fondé sur la différence est une richesse pour le développement d'une société surtout celle qui se veut juste.

À travers cette pensée, nous pouvons à juste titre dire que l'espace public appartient à tous les individus. Pour Hannah Arendt, la condition de l'homme dans l'espace politique se résume en trois concepts : le travail, l'œuvre et l'action. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas une nature humaine figée, la vie de l'homme est en perpétuelle mouvement. Étant donné que chaque individu a sa particularité ou sa singularité, pour une vie collective réussie, H. Arendt propose qu'on prenne en compte les différences de chacun pour asseoir une politique d'égalité dans la pluralité. L'homme peaufine son identité par le travail, l'action et la production. J.-J. Rousseau (1981, p. 30) témoignait cette même conviction : « Il n'appartient qu'au citoyen vertueux de rendre à sa patrie des honneurs qu'elle puisse avouer ».

Cherchant toujours à cerner les rapports qui existent entre les individus d'un même espace public, S. Heine (2015) invite chaque individu à supprimer les stéréotypes qui freinent encore l'exercice de la liberté et l'émancipation de certains individus au détriment d'autres. Elle prend ainsi en exemple la condition de la femme dans la vie active. Il est vrai que des penseurs ont abordé cette question de rapport de force, de domination de l'homme sur la femme, mais le constat est que malgré toutes les théories, les programmes d'action, la domination persiste toujours tant dans l'espace privé que public. Il est important que chaque individu possède sa liberté dans sa singularité, afin d'apporter sa contribution à la stabilité politique.

Accéder à la liberté, à l'épanouissement, à l'autonomisation, pour les femmes surtout, est une entreprise ultime qui nécessite beaucoup d'énergie à dépenser. En effet, « L'histoire

nous a montré que les hommes ont toujours détenu tous les pouvoirs concrets ; depuis les premiers temps du patriarcat ils ont jugé utile de maintenir la femme dans un état de dépendance ; leurs codes se sont établis contre elle ; et c'est ainsi qu'elle a été concrètement constituée comme l'Autre. » (S. de Beauvoir, 1949, I, p. 239). Comme conséquence, la condition de la femme jusqu'à maintenant ne s'améliore vraiment pas face aux stéréotypes dont les femmes sont victimes. Aussi, « malgré la conquête de l'égalité formelle avec les hommes, les femmes subissent toujours de nombreux désavantages qui les rendent plus susceptibles d'être en position de dominées » (S. Heine, 2015, p. 42).

Pour sortir de cet état de dépendance, les femmes doivent conjuguer leurs diverses compétences en vue de leur émancipation effective dans un État où les principes démocratiques et les principes libéraux se soutiennent réciproquement. En effet, les principes libéraux émanent du libéralisme qui est une doctrine de liberté qui a été toujours associé à la démocratie et au capitalisme favorisant ainsi leur développement. C'est dans ce sillage que M. Flamant (2015, p. 6) écrit que le libéralisme : « est la doctrine de la liberté ». S. Heine (2015) dans sa quête de l'émancipation des femmes dans une société où règneront la justice, l'égalité et l'équité, indique sa préoccupation d'ensemble. Pour elle, en effet, « L'objectif (...) est d'offrir une perspective alternative aux discours hégémoniques sur les différences entre les sexes » (S. Heine, 2015, p. 6). Dans nos sociétés, le message véhiculé souvent en ce qui concerne les rapports qu'entretiennent les hommes et les femmes, est un message qui porte toujours à croire que l'homme est le sexe dominant tandis que la femme est le sexe dominé. Ainsi, on remarque parfois une exagération de domination de l'homme dans son interaction avec la femme. Il faut alors pour S. Heine, (2015, p. 6) « poser les jalons de liberté appliquée aux femmes ». Les femmes au-delà de l'égalité formelle acquise croupissent toujours sous le joug de la tradition, des préjugés et des stéréotypes et cette situation vécue la plupart du temps par elles ne contribue en rien à la pleine jouissance de leur liberté pour leur émancipation au plan socio-économique et politique.

3. La politique du genre par la responsabilité des acteurs

La reconnaissance des femmes comme sujets, au-delà des rôles assignés ou des identités prescrites tels que mères et épouses, est centrale dans la perspective d'une citoyenneté sociale et politique. En symbolisant le privé-domestique au sein de la division du travail entre les hommes et les femmes, ces dernières ont longtemps été exclues des grands symboles de l'individuation, « l'échange monétaire, l'échange contractuel et l'échange discursif » (B. Marques-Pereira, R. Pfefferkorn, 2011, p. 6). Ces symboles, dans leurs formes démocratiques (liberté et égalité) définissent l'individu comme citoyen libéré des assujettissements tutélaires. La question du genre doit être posée en termes de responsabilité pour la société et pour l'État.

3.1. La promotion du genre par la responsabilité de la société

Il s'agit de promouvoir l'égalité des sexes dans chaque dimension de l'activité socioéconomique : « Dans une société juste, chaque individu doit constituer « une fin en soi » plutôt qu'un instrument au service d'autrui, un sujet libre d'élaborer et de mettre en œuvre sa propre conception du bien, plutôt qu'un simple adjuvant ou l'objet de fins qui lui sont extérieures » (S. Heine, 2015, p. 6). Le libéralisme prônant la liberté, ne nie pas celle de la femme.

Cependant, il est constaté que l'une des raisons qui a causé la relégation de la femme au second plan est celle de sa fonction maternelle. Le préjugé sur la maternité fait partie des stéréotypes qui continuent de maintenir les femmes dans leurs situations déplorables. Certes, la femme biologiquement est disposée à la procréation assurant ainsi la perpétuité de la vie sur terre. Cependant, cette responsabilité qui lui incombe, ne peut en aucun cas être possible si l'homme n'intervient pas biologiquement parlant.

Malgré cela, la société ne s'est pas lassée de réduire « des femmes à des rôles fonctionnels » (S. Heine, 2015, p. 6) et cette réduction a constitué « une négation concrète des promesses théoriques du libéralisme » (S. Heine, 2015, p. 6), à savoir la promotion de la liberté. Or, sans la liberté, nul ne peut véritablement construire sa vie et l'organiser pour un bonheur tant personnel que collectif.

L'injustice sociale que subissent les femmes due aux inégalités et aux différences relevées ne favorise pas la mobilisation des femmes. Les stéréotypes étant des représentations préconçues sans fondement scientifique valable ont favorisé le maintien des femmes dans leur statut d'« objet ». Les femmes dès lors ne cherchent plus à se battre pour sortir de cette situation car elles sont éduquées dès leurs jeunes âges comme des êtres créés exclusivement pour servir les autres. Ainsi, « un être humain qui se conçoit avant tout comme au service d'objectifs ou de besoins déterminés par d'autres est, de fait, très facile à dominer » (S. Heine, 2015, p. 8). Pour arriver à construire une société juste dans laquelle les femmes pourront jouir de cette liberté qui ne serait pas en contradiction avec sa nature d'être femme, un dépassement en termes de réflexion s'impose sur les « controverses entre « différentialistes essentialistes », d'un côté, et « constructivistes » de l'autre » (S. Heine, 2015, p. 8).

En effet, les différentialistes essentialistes stipulent qu'il existe « des différences naturelles entre les sexes dans les préférences et les comportements » (S. Heine, 2015, p. 8). Ce qui veut dire que pour cette conception du genre, l'homme n'est pas l'égal de la femme. Que ces deux êtres ne peuvent pas avoir les mêmes droits. La différence de sexe notée et la notification du rôle biologique dévolu à la femme ne lui donne pas le statut de sujet. Ainsi, cette conception n'a pas favorisé l'émancipation de la femme à travers les temps et époques.

Cependant, dans les réflexions, une autre tendance a vu le jour, celle des constructivistes. Elle met en relief « le caractère socialement construit de telles différences » (S. Heine, 2015, p. 8). La nature n'a rien à voir avec les différences, tout est le produit de la société, de l'éducation sociale que nous donne la société dès notre bas-âge. Tout est alors une construction sociale et l'on peut y remédier si on utilise les bonnes armes afin de déconstruire toutes ces idées préconçues qui gangrèment la stabilité sociale. Pour S. Heine (2015, p. 8), il faut « redéfinir le « féminin » afin de le rendre plus compatible avec l'objectif de la liberté ». Pour arriver à l'atteinte de l'objectif, il revient avant tout à poser des voies et moyens afin que les stéréotypes soient ôtés des relations sociales. C'est dans cette lignée que S. Heine propose « d'abord de dénoncer les stéréotypes qui continuent à réduire les femmes au statut d'objets pour ensuite poser les jalons de conceptions » (S. Heine, 2015, p. 9).

On a tendance à prendre uniquement pour critère de différenciation entre les hommes et les femmes le sexe. Or le sexe n'est pas le seul aspect de différence entre les êtres humains. Pour S. Heine (2015, p. 44), « on sait désormais qu'une socialisation différenciée a un impact sur la biologie, les hormones, les gènes et le cerveau ». Ce qui veut dire qu'on doit vraiment lutter contre les stéréotypes et exclure même de nos sociétés l'éducation sociale donnée dès le bas-âge et qui a trait à la masculinité et à la féminité des individus. Pour l'auteure, il n'est pas nécessaire de diaboliser son adversaire (l'homme) mais il faut plutôt agir sur les idées ancrées dans l'inconscient collectif. Il faut partir des différences pour ressortir une nouvelle approche ou alternative. Ce qu'elle propose, c'est le différentialisme émancipateur.

Le différentialisme émancipateur est une approche du genre qui voudrait que les femmes surpassent les stéréotypes en conjuguant leur effort pour sortir de la domination patriarcale. Selon cette approche, les femmes doivent à leur tour faire preuve d'excellence, de compétitivité, de créativité, d'innovation. Elles doivent avoir des ambitions car, ce n'est pas en se lamentant, qu'elles pourront acquérir leur émancipation. Même si formellement, les femmes ont acquis le statut de sujets, des libertés civiles, « ces libertés civiles demeurent abstraites quand elles ne

s'accompagnent pas d'une autonomie économique » (S. de Beauvoir, 1949, p. 587). Cela veut dire que l'émancipation marche de pair avec l'autonomie. Pour leur autonomisation, toutes les femmes doivent travailler : « C'est par le travail que la femme a en grande partie franchi la distance qui la séparait du mâle ; c'est le travail qui peut seul lui garantir une liberté concrète » (S. de Beauvoir, 1949, p. 587).

Aristote, en affirmant que « l'homme est un animal politique », n'a pas exclu la femme, car, il parlait de l'homme en tant qu'être pensant. En conséquence, la femme vit par la même occasion au sein de la société et a pour obligation de participer à la vie de cette société à laquelle elle appartient. Ainsi, la société elle-même devrait revoir ses conceptions et l'éducation de base qu'elle offre aux enfants dès leurs jeunes âges. Aujourd'hui où toute la communauté internationale milite pour une société où régnera la justice, la paix, l'égalité, l'équité, chaque société devrait s'allier à ces principes démocratiques car, « une société juste, suppose d'abolir ou de réduire substantiellement les inégalités, désavantages et discriminations qui affectent une majorité d'individus » (S. Heine, 2021, p. 17).

Lorsque tous les membres d'une société donnée se sentiront comme des sujets libres et de droits, chacun se verra dans l'obligation de s'investir dans la volonté générale afin de vivre dans une société de paix, de liberté. Dans cette perspective, S. Heine (2021, p. 18) affirme que dans une société juste, les individus « seraient capables d'élaborer et de mettre en œuvre leur propre vision de ce que constitue une « vie bonne », une vie valant la peine d'être vécue ». L'idée de discrimination, d'hierarchisation des individus selon le sexe, ne favorise ni une bonne cohésion sociale ni une mobilité sociale. C'est pourquoi, il est nécessaire d'accorder la liberté à chaque entité sociale puisque « dans une société de liberté, les individus seraient libérés des conditions qui rendent la domination probable. Ils disposeraient d'un revenu suffisant, d'un logement décent, d'un accès à des soins de santé de qualité et vivraient dans un environnement sain. Ils seraient aussi traités sans préjugés ni discriminations » (S. Heine, 2021, p. 18).

3.2. La promotion du genre par la responsabilité de l'État

L'État dans sa quête à garantir la liberté à ses citoyens, doit réorienter l'action politique de manière à redonner la valeur à l'individu, homme comme femme, moteur du développement. Une société libérale doit être le creuset de « principes de justice » (S. Mesure, A. Renaut, 1999, p. 64) pour favoriser le vivre-ensemble et la stabilité politique. La recherche de ces principes amènerait les gouvernants à faire le partage des biens communs afin que chaque individu ait une possession et l'exploite pour son développement. Aussi les tâches seront-ils redistribués en tenant compte des capacités et savoirs de l'individu en face afin que toutes les compétences qui se trouvent dans la société, conjuguent leurs forces pour un meilleur aperçu de la société aboutissant à un bonheur commun.

En conséquence, dans une société libérale, tout se range. Rien ne se décide sur un coup de tête, mais après discussion, débat, consensus. Nul ne peut s'auto proclamer souverain ou maître de tous et ne peut en aucun cas prendre des décisions unilatéralement pour les imposer aux autres car, pour S. Mesure, A. Renaut (1999, p. 64), « L'organisation n'est pas fixée d'avance par la tradition, plusieurs systèmes de répartition (des charges, des pouvoirs, des biens, etc.) sont en effet par hypothèse reconnus comme envisageables, et il y a donc lieu de choisir entre les principes déterminant ces différentes organisations sociales ».

Dans une société libérale, et par principe, l'État donne l'opportunité à chaque personne de faire usage de sa raison et de son entendement afin de contribuer à l'édification d'une société juste et équitable. Il sera désormais question d'accord, de dialogue, de consensus. Cela laisse voir à l'horizon une société ou un État démocratique où il y a une distribution équitable des fonctions et des biens, où l'avis de tous les individus,

hommes comme femmes, sont pris en compte dans les décisions publiques. C'est ce type de société que S. Mesure, A. Renaut (1999, p. 64) appellent de tous leurs vœux :

Une association de personnes qui acceptent de considérer, non seulement que des règles sont requises pour déterminer entre elles un système de coopération procurant à tous une vie meilleure que celle que chacune mènerait par ses propres efforts, mais aussi que certaines des règles concevables à cette fin sont objectivement (c'est-à-dire rationnellement) plus appropriées que d'autres pour y parvenir, donc plus « justes ».

La femme participe à la citoyenneté au même titre que l'homme : « Il force à son égard le respect de tous les autres êtres raisonnables de ce monde, peut avec tout autre membre de cette espèce se mesurer et s'estimer sur un pied d'égalité. (E. Kant (1994, p. 291).

Au Togo, les femmes représentent 51% de la population totale. Sur le plan économique, elles constituent 53,7% des actifs contre 46,3% pour les hommes (K. Anipah *et al.* 1999). Ainsi, les togolaises contribuent à la production de la richesse nationale. De par leurs multiples rôles au niveau de la production, de la reproduction et de la vie communautaire, les femmes togolaises sont au cœur du développement. Pourtant, tous les indicateurs (taux d'alphabétisation, de mortalité maternelle, de présence dans les différentes branches de l'économie, de participation dans les instances de décision, de femmes impliquées dans la politique) prouvent qu'elles occupent dans leur grande majorité des positions marginales. Elles ont faiblement accès aux moyens de production, aux ressources et aux opportunités économiques et sociales et accèdent difficilement à une redistribution sociale à parité avec les hommes. Malgré les acquis dans les domaines législatif, économique et social et les nombreux efforts investis ces dernières décennies, les femmes togolaises, à l'instar de leurs consœurs africaines, se heurtent à une multitude d'obstacles sur la voie de l'autonomie et de l'égalité.

En effet, comment envisager le développement et la croissance d'un pays sans assurer à la moitié de sa population l'accès aux moyens de production, aux sphères décisionnelles, et aux opportunités d'emploi et d'investissement ?

Les difficultés que ressentent les femmes avec une particulière acuité ne sauraient être résolues par de simples ajustements conçus spécifiquement en leur faveur. Elles exigent un véritable changement dans la façon même de situer les problèmes. Le changement souhaité requiert une volonté active des décideurs d'opérer les transformations structurelles nécessaires en relation avec les statuts et les rôles des femmes et des hommes dans la famille et dans la société. (MPF, 2011, p. 7).

C'est à cela que la *Politique Nationale d'Equité et d'Égalité de Genre* va contribuer. Elle se veut un creuset où la réflexion est menée dans une démarche nouvelle dans la façon de poser les problèmes et de leur trouver les réponses pertinentes. Cette démarche, par-delà la problématique de l'intégration de l'équité et de l'égalité entre hommes et femmes, qui demeure l'objectif majeur à atteindre, est celle qui interroge les rapports de genre et valorise le potentiel des femmes dans le processus de développement. L'égalité entre hommes et femmes est une condition essentielle à l'amélioration de la qualité de vie des populations et à la participation active et efficace de toutes les ressources humaines au processus de développement d'un pays.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous nous apercevons que le statut de la femme est un parcours de combattant. Depuis la Grèce antique jusqu'à nos jours, elle est victime de préjugés qui traversent le temps. Parfois, l'on dit qu'elle n'est bonne que pour divertir, procréer ; d'autres fois, pour garder la maison et s'occuper de son mari qui, lui, a tous les droits. Mais, étant donné que tous les hommes naissent égaux en dignité et en droit, certains penseurs ont pris à cœur cette responsabilité d'œuvrer pour redonner vie à la femme et la place qu'elle mérite réellement d'occuper au sein de son ménage, de sa société et de

son État. À travers des luttes intellectuelles et partisans, l'on est parvenu à des accords, des protocoles, des déclarations qui militent pour l'émancipation des femmes. Cependant, le problème est que la femme n'a pas vraiment confiance en elle puisque, dès son jeune âge, elle a été éduquée à tel point qu'elle pense qu'il n'y a que l'homme qui puisse disposer des droits. C'est cette mentalité qu'il convient de déconstruire au niveau des femmes et de la société, des stéréotypes, des idées reçues à dépasser. C'est pourquoi Heine propose la positivité dans la différence du genre pour renverser les stéréotypes et tendre vers l'émancipation, l'autonomisation et la libéralisation de la femme. L'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes sont des fondamentaux des droits de l'homme. Ce sont des objectifs qui ne doivent pas être considérés comme intéressant seulement les femmes mais comme un moyen de bâtir une société viable, juste et développée. C'est une question de justice sociale qui doit être portée par la société et les politiques publiques.

Références bibliographiques

Anipah Kodjo, mloup Gora, ouro gnoa Afi Mawuéna, boukpepsi Bassanté, messan Pierre Adadé, salami odjo Rissy, 1999, *Enquête Démographique de la Santé 1998*, Calverton, Mayiland USA, Direction de la statistique et Macro International Inc.

Arendt Hannah, 1993, *La condition de l'homme moderne*, Paris, Presses Pocket.

Aristote, 1990, *Politiques*, Paris, Flammarion.

Bâ Amadou Hampâté, 1991, *Amkoullel, l'enfant peul*, Arles, Actes Sud.

Beauvoir Simone de, 1949, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard.

Benichou Meidad, 2006, *Le multiculturalisme*, Paris, Bréal.

Bernard Nadine, 2003, *Femmes et société dans la Grèce antique*, Paris, Armand colin.

Butler Judith, 2005, *Trouble dans le Genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte.

Descartes René, 1969, *Discours de la méthode*, Paris, Nouveaux classiques Larousse.

Dorlin Elsa, 2006, *La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte.

Flamant Maurice, 1992, *Histoire du Libéralisme*, Paris, PUF.

Heine Sophie, 2015, *Genre ou liberté. Vers une féminité repensée*, Paris, L'Harmattan.

Heine Sophie, 2021, *Souveraineté européenne. Réalisme et réformisme radical*, Paris, L'Harmattan.

Kant Emmanuel, 1994, *Métaphysique des mœurs, II, Doctrine du droit*, trad. A. Renaut, Paris, Flammarion.

Marques-Pereira Bérengère et Pfefferkorn Roland 2011, « Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions », *Cahiers du Genre*, 3 Hors-Série, n° 2, p. 5-19.

Mesure Sylvie, Alain Renaut, 1999, *Alter ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Aubier.

Ministère De La Promotion De La Femme, 2011, *Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Togo*.

Platon, 1966, *La République*, Paris, Flammarion.

Rousseau Jean-Jacques, 1981, *Œuvres complètes*, Tome I, Paris, La Pléiade.

Sargent Tower Lyman, 1987, *Les idéologies politiques contemporaines*, Paris, Economic.

Savadogo Mahamadé, 2013, *Philosophie de l'action collective*, Paris, L'Harmattan.

SEN Amartya, 2010, *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.

Silué Kolo, 2020, « Le lévirat en zone rurale à sirasso :une pratique à risque chez les populations analphabètes dans un contexte de VIH-SIDA », *Rel@com*, Revue électronique en Langage et Communication, Juin, N° 03, p. 49-63.

Soro Débégoun Marcelline, DOSSOU Eliane Edoun, 2020, « Grossesses en milieu scolaire en Côte d'Ivoire : pratiques sexuelles, facteurs de prise de risque et offre publique d'éducation génésique », *Rel@com*, Revue électronique en Langage et Communication, Juin, N° 03, p. 64-80.

Zemmour Éric, 2006, *Le Premier sexe*, Paris, Éditions Denoël.